Compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2017

<u>Conseillers et conseillères Présents</u>: Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

<u>Conseillers et conseillères absents</u>: Corine BRUCHET - Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES) - Thierry DEFAY (procuration Alain SABATIER)

Secrétaire de séance : Teddy GARDES

Copie: Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Présentation des comptes définitifs du budget principal 2016 et affectation des résultats.
- 2) Vote du CA 2016 du maire du budget de la commune et des budgets lotissements
- 3) Vote du compte de gestion 2016 du trésorier du budget de la commune et des budgets lotissements
- 4) Délibération pour accord sur le projet de démolition de la barre HLM le Freydeyre par l'OPAC (programme
- OPAC de 2017) et pour ouvrir des discussions avec l'OPAC qui doit poursuivre son engagement sur Laussonne.
- 5) Achat conjoint (comme et famille Merlin Alvergnas) des parcelles AN95 AN96 AN97 appartenant aux familles « Masson- Prades » en juillet août 2017.
- 6 Délibération pour établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurées d'assises pour l'année
- 7) Recrutement de Gérard Chanal en contrat précaire pour une durée de 4 mois à mi-temps
- 8) Création du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 9) Enquête publique cession d'un bien du domaine public (achat M ou Mme Ferraton)
- 10) Divers

0) Sujet à ajouter à l'ordre du jour

1) Présentation des comptes définitifs du budget principal 2016 et affectation des résultats.

Cette présentation des comptes a été faite lors du conseil du 3 mars 2017.

Le trésorier public a apporté quelques modifications au budget de fonctionnement et d'investissement de 2016. La marge d'autofinancement est de 156 K€;

Résultat d'exercice du budget 2016 de la commune en fonctionnement = 156311,31 € (excédent)

Résultat d'exercice du budget 2016 de la commune en investissement = 96177,14 € (excédent)

Résultat de clôture du budget 2016 de la commune en fonctionnement = 158435,28 € (excédent)

Résultat de clôture du budget 2016 de la commune en investissement = 82104,28 € (excédent)

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide unanimement d'affecter : 3435,28 € au budget de fonctionnement 2017 et 155000,00 € au budget d'investissement 2017 de la commune.

Les autres résultats de clôture (budget principal ou annexes) sont automatiquement reportés vers les budgets correspondants de 2017. Résultat du vote (11 votants ou représentés) : 11 pour.

2) Vote du CA 2016 du maire du budget de la commune et des budgets lotissements

Les comptes de l'exercice 2016 et de clôture des budgets 2016 de Préchaud2 et des Coustilles 2 ont été présentés lors du conseil municipal du 3 mars. Il n'y a pas de changement.

Les comptes de l'exercice 2016 de la commune ont été présentés lors du conseil municipal du 3 mars 2017 avec une modification présentée au paragraphe ci-dessus.

▶ Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du maire pour les budgets de la commune et annexes. Résultat du vote (10 votants ou représentés, le maire ne prend pas part au vote) : 10 pour. Les comptes administratifs 2016 du maire sont approuvés.

3) Vote du compte de gestion 2016 du trésorier du budget de la commune et des budgets lotissements

Les comptes de l'exercice 2016 et de clôture des budgets 2016 de Préchaud2 et des Coustilles 2 ont été présentés lors du conseil municipal du 3 mars. Il n'y a pas de changement.

Les résultats du compte de gestion du percepteur. Ils sont en accord avec les résultats du compte administratif du maire.

▶ Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 du trésorier pour les budgets de la commune et annexes. Résultats du vote (11 votants ou représentés) : 11 pour. Les comptes de gestion 2016 du trésorier sont approuvés.

4) <u>Délibération pour accord sur le projet de démolition de la barre HLM de la Freydeyre par l'OPAC (programme OPAC de 2017) et pour ouvrir des discussions avec l'OPAC qui doit poursuivre son engagement sur Laussonne.</u>

Les élus du conseil municipal sont unanimement d'accord pour la démolition de cet immeuble car c'est une "verrue" qui doit disparaître. Il ne répond plus aux attentes des candidats à la location. Il y a 4 logements occupés actuellement et depuis une quinzaine d'années le taux d'occupation constaté est beaucoup trop faible. Ce faible taux d'occupation n'est pas du au rejet du village de Laussonne mais au fait qu'il est posé sur un terrain inadapté pour un tel immeuble. Ce que les locataires "ruraux" acceptaient il y a 50 ans, les candidats à la location d'aujourd'hui ne l'acceptent pas. Cet immeuble mal placé et impersonnel donne une image négatif au village de Laussonne et interdit toute nouvelle initiative d'investissement du bailleur social.

▶ Après en avoir délibéré le conseil municipal donne unanimement son accord pour la démolition de cet immeuble. Il prend note que selon les informations communiquées par l'OPAC le financement de cette démolition est prise en charge par un fond national des bailleurs sociaux. Un tel cout n'est donc pas à la charge de l'OPAC43.

Dans sa délibération, le conseil municipal demande l'ouverture de discussions avec l'OPAC pour que ce dernier poursuive son engagement pour préserver l'attractivité et la capacité d'accueil de familles de la commune de Laussonne et de son village centre-bourg. Les logements dans l'immeuble "le Bouleau" sont demandés et le taux de remplissage de cet immeuble est de très bon niveau.

La démolition de cet immeuble entraine une baisse de capacité de logements occupés de 4 (14 logements seront démolis). Sachant que depuis des années l'accueil en logement social à Laussonne a été pénalisé par un immeuble devenu "obsolète" car ancien et ne répondant plus à l'attente de la population. Par ailleurs et dans ce contexte, le bailleur social n'a pas réalisé d'investissement "travaux neufs" depuis plus de 25 ans sur la commune. Une telle situation est injuste pour Laussonne, aussi un meilleur équilibre doit être recherché en matière d'offre de logements sociaux. Le conseil municipal estime que cet équilibre entre l'offre de logement et la demande pourrait correspondre à la construction de 3 logements au moins sous forme d'appartement pour une offre de centre-bourg pour candidats moins mobiles et la construction de 3 logements au moins sous forme de pavillon pour des familles plus jeunes avec enfants ou pas, sur des terrains viabilisés existants et disponibles dans le village. Lors des échanges prochains avec l'OPAC se dernier sera invité à faire part de ses idées sur des projet de restructuration d'immeubles anciens dans le bourg (ex : ancienne école, etc..).

Recommandation : Un échange personnalisé, au cas par cas, avec les voisins du quartier autour de cet immeuble (route de Freycenet et chemin de l'Herm) est recommandé. L'idée est de ne pas passer à coté d'un projet, etc..

5) Achat conjoint (commune et famille Merlin - Alvergnas) des parcelles AN95 – AN96 – AN97 appartenant aux familles « Masson- Prades » en juillet – août 2017.

Le projet de la famille Merlin-Alvergnas se déroule dans le temps comme ce qui suit :

- Achat du bien immobilier en juillet-Août 2017.
- Début des travaux de construction en juillet 2018
- Ouverture de la boucherie charcuterie début 2019.

Dans ce contexte, une réunion "vendeurs - acheteurs" devra se tenir prochainement pour bien cadrer l'accord entre les parties présentes dans ce dossier, y compris évidement la réservation du terrain nécessaire à la construction du chemin d'accès à la maison Galland (désenclavement de la maison) et au parking arrière (parcelle AN97). Ce chemin d'accès sera construit sur du terrain appartenant à Martine Kaminski qui évidemment doit donner son accord pour la vente de terrain d'emprise correspondante de cette voirie.

- Une réunion avec la famille Galland suivra.
- Présentation du dossier au Notaire pour préparation de l'acte de vente.

Après en avoir débattu le conseil municipal demande à M le Maire de poursuivre les discussions avec les parties afin de finaliser rapidement le processus d'acquisition correspondant.

<u>6 Délibération pour établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année</u> 2018.

Par courrier du 9 mars 2017, M le Préfet de la Haute-Loire demande d'établir la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2018. Cette liste est établie par les communes où se déroule le tirage au sort à partir de la liste électorale. La commune de Laussonne doit fournir une liste de trois noms tirés au sort. Les personnes devront avoir plus de 23 ans au cours de l'année civile et les plus de 70 ans peuvent être dispensées. Les noms tirés au sort sont les suivants : POUZOL Sabine; Pierre DARNE; Jean-Paul GORY. Après en avoir délibéré le conseil municipal propose cette liste.

7) Recrutement de Gérard Chanal en contrat précaire pour une durée de 4 mois à mi-temps

M le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de recruter Gérard Chanal à mis temps pendant 4 mois (mai, juin, juillet, août) pour compenser les prises de congés annuels des agents techniques.

Aprés en avoir délibéré le conseil muncipal donne son accord.

8) Création du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe

Bernard Gentes est adjoint technique principal de 2^{ème} classe, echelon 11.

S'il est nommé au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, échelon7, cela représente (+ 2 points) soit 9,33 € sur le brut mensuel. M le maire demande au conseil de promouvoir Bernard Gentes au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Pour cela il faut créer le poste correspondant et supprimer le poste actuel.

Aprés en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

9) Enquête publique cession d'un bien du domaine public (achat M ou Mme Ferraton)

Depuis le 1 janvier 2017, la loi impose un commissaire enquêteur. Elle ne permet plus de faire appel au maire d'une commune voisine pour diligenter une enquête publique même en cas de trés faible montant de la transaction. Dans le dossier de cession "commune de Laussonne - Ferraton" il faut donc faire appel à un commissaire enquêteur. M le Maire propose au conseil muncipal de faire appel à M. Roger Portal commissaire enquêteur et ancien maire de Vissac-Auteyrac. Aprés en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord.

10) Divers

10-1) L'antenne du CALHL de Laussonne se transforme en camion ambulant à l'automne 2017

M Largeron a confirmé en réunion du jeudi 9 mars 2017 en mairie qu'un camion ambulant va remplacer l'antenne locale du CALHL. Ce camion ne permettra pas de retirer du numéraire.

Le conseil municipal affirme son désaccord avec la suppression de l'antenne locale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire même si cette dernière n'était ouverte que le jeudi et samedi matin soit environ 7 heures par semaine.

10-2) Réunion de concertation et d'échange avec M et Mme JJ MASSON en date du lundi 13 mars 2017 à 18h00 en mairie.

- Lettre de P Gerbier du 30 août 2007 pour demander l'ouverture du chemin n° 92
- Délibération du CM du 1 juillet 2010 pour refuser d'ouvrir ce chemin (confirmé par une délibération du 18 mars 2011)
- Réunion publique de concertation du 23 octobre 2009 à l'assemblée des Badioux
- Le Tribunal Administratif déboute M P Gerbier de sa requête (jugfement du 17 juin 2014) mais mentionne que ce chemin appartient aux différents propriètaires riverains.
- Par lettre du 23 juillet 2014, l'avocat de P Gerbier informe le maire que son client va procéder à l'ouverture de ce chemin.
- Début d'ouverture de ce chemin en date du 1 décembre 2016 qui a donné lieu à intervention de la gendarmerie. Ce qui a été dit et retenu lors de cette réunion du 13 mars 2017 :
 - Les 4 agriculteurs peuvent recommencer une nouvelle action beaucoup plus pour poursuivre la contestation.
 - La commune ne pourra pas laisser procéder à l'ouverture de ce chemin pour plusieurs raisons : risque de canalisation des eaux de pluie avec pour effet d'inonder les maisons en aval Ne pas se retrouver en situation de responsabilité en cas d'accident de tracteur ou encore de quad ou autre engins (pente élevée). Il faut mettre un terme à cette situation à risque.
 - Le cadastre ne peut être actualisé car chantier trop gros et trop couteux. De plus cela concerne toute la commune.
 - Il faut trouver une formule de compromis qui donne satisfaction au plus grand nombre. Formule qui permet à la famille Masson d'acquérir l'emprise du chemin n° 92 (qui est inutile) tout en permettant le passage vers le haut en passant par la carrière de la Mourelle qui serait un chemin sous statut privé avec un droit de passage restreint. Dans cette formule on passe d'une situation d'un chemin de type « non à l'usage du public » à un chemin de type "à usage du public ». De plus la famille Masson prend les frais d'ouverture de ce chemin à sa charge.
 - Idée de tenir une réunion à l'assemblée des Badioux pour parler de tous les sujets qui concernent le village c'està-dire :
 - 1) Faire le point sur le chantier d'enfouissement des réseaux et de constrution du réseau d'assainissement et eau potable
 - 2) Mise en place des plateforme pour containers OM
 - 3) Baisser l'intensité de l'éclairage nocturne
- 4) Créer un chemin de substitution au chemin n°92 et vente par la commune de l'emprise de ce dernier OK sur le principe de cette réunion publique ouverte à tous les élus.

10-3) France Domaine n'intervient plus pour des petits montants

Depuis le 1 janvier 2017, France Domaine (ancien service des domaines) n'intervient plus au bénéfice des collectivités dés lors que la valeur du bien ne dépasse pas le montant de 180000 €.

France Domaine n'interviendra pas pour l'acquisition de la maison Chabal ni dans l'évaluation de la maison de la commune route de Freycenet dont la vente est confiée à l'Agence du Plateau.

10-4) Entretien avec Pierre JAMON

Pierre Jamon estime que le processus de cession de la parcelle AX278 n'avance pas suffisamment vite (lettre de PJ du 13 octobre 2016 – lettre de PG du 23 novembre 2016). Cette affaire est liée au chantier d'enfouissement des réseaux et de reconstruction de l'assainissement dans le village des Badioux.

Lors d'une réunion de chantier courant octobre 2016, un accord verbal est trouvé au sujet de la pose d'un tuyaux d'écoulement de l'eau de chénau sur la parcelle AX379 appartenant à Marcel Jamon (Pierre Jamon bénéficie d'un droit de passage). Pierre Jamon est revenu sur son acceptation donnée plus en amont de telle sorte qu'il impose désormais que le tuyau de descente de chénau soit tournée vers la maison Ainoux pour ne pas présenter un débordement (12 cm) au dessus du passage. Par ailleurs, Pierre Jamon veut imposer la pose d'un lampadaire devant chez lui coté route des Badioux. Il y avait auparavant une potence qu'il a été décidé de supprimer avec l'enlèvement du poteau Enedis support et le refus de M Berthon de la poser sur la façade de sa maison.

M le Maire fait remarquer à Pierre Jamon que l'éclairage public doit rester public et que la commune s'est inscrite dans une démarche qui vise à faire baisser la consommation de l'éclairage public pour faire une économie d'énergie et les coûts associés. M le maire transmettra un courrier à Pierre Jamon pour préciser les éléments ci-dessus et confirmer la décision déjà prise, donc sa finalisation.

10-5) Entretien avec Karine HERRY au sujet du local infirmier.

Les infirmières refusent de signer la "convention interne" avec Karine Herry (gestion des ouvertures, de l'eau, de l'électricité, etc..) comme avait pu le faire Olivier Granet.

En raison de la rapidité dans la mise en place du nouveau cabinet infirmier nous n'avons pas eu assez de temps pour bien cadrer les choses même s'il y a eu une visite des locaux en commun (Karine, infirmière et le maire). Il y a peut-être des points d'incompatibilité sur la question : de l'usage des locaux par les uns et les autres, de la disponibilité des locaux, du mobilier de bureau installé, etc..

Conclusion : je vais tenir une réunion commune avec le médecin et les infirmières pour mieux comprendre comment cela fonctionne actuellement mais il me semble que c'est plus compliqué qu'on aurait pu l'imaginer.

Dans le même temps, il faut réflèchir sérieusement et rapidement à trouver un nouveau local pour les infirmières.

10-6) AG école Notre Dame de Laussonne

- AG école Notre Dame de Laussonne le 22 mars 2017. L'OGEC estime que c'est la commune qui est responsable du déficit (un peu moins de 4000 €) de ses comptes en raison de la baisse de la dotation forfaitaire communale en 2016. Il y a eu de nombreuses réunions d'échanges en 2016 et début 2017, entre les représentants de l'OGEC, de l'APL et de la commune. sur ce sujet.

10-7) Demande labelisation "village étoile"

Alain Mourlevat vient de transmettre le dossier correspondant. Alain Sabatier prend en charge ce dossier.

10-8) Tenue du bureau pour les élections présidentielles et législatives

Montage en cours du tableau de rotation des élus pour assurer le fonctionnement normal du bureau de vote de Laussonne.

Fin de réunion 22h30

Maire Pierre GENTES